



Direction de la Voirie ~ Service Ingénierie

Bilan de Concertation Préalable

Chassieu / Saint Priest

Création d'une voie nouvelle de desserte
par le Sud du parc d'exposition d'Eurexpo

du 21 juin au 26 juillet 2010

SOMMAIRE

PARTIE 1 : L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE 3

Les objectifs de la concertation préalable 4

1. Rappel du contexte de la concertation 4

2. L'objet et les attendus de la concertation préalable 5

Les modalités de la concertation préalable 6

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE 7

Restitution des positions exprimées 8

1. Synthèse sur la participation 8

2. Synthèse sur les avis et les expressions 9

PARTIE 1 : L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les objectifs de la concertation préalable

La concertation préalable au sens des articles L300-2, R300-1-2 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet de création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'exposition d'Eurexpo, située sur les communes de Chassieu et de Saint-Priest.

1. Rappel du contexte de la concertation

Le 31 mai 2010, par sa délibération n°2010-1543, le Grand Lyon a décidé d'ouvrir la concertation préalable concernant la création d'une voie nouvelle de desserte par le Sud d'Eurexpo.

Pour mémoire,

- Le parc d'exposition d'Eurexpo a été construit au début des années 1980 sur la commune de Chassieu, à l'est de l'agglomération lyonnaise, sur le site de la Porte des Alpes.
- Depuis, le choix d'un développement et d'une extension du parc d'exposition sur le site actuel a été réaffirmé.
- Aujourd'hui, 3 entrées permettent d'accéder au parc des expositions : une entrée « visiteurs » ouest (boulevard de l'Europe) raccordée au boulevard des Droits de l'Homme, une entrée mixte « visiteurs-exposants » nord (rue Marius Berliet) raccordée à la RD 29 (avenue du Dauphiné) et une entrée est « exposants » raccordée à l'avenue Louis Blériot puis à l'avenue des Frères Montgolfier.
- Malgré des aménagements apportés aux voiries d'accès existantes, il subsiste des saturations sur le réseau routier conduisant à Eurexpo.
- Le développement futur et l'extension du parc d'exposition, sur le site actuel, risquent d'accentuer les phénomènes de saturation constatés aujourd'hui, en raison d'une augmentation du trafic « visiteur » et « exposant ».
- Pour répondre à cette problématique, le principe de création d'un nouvel accès situé au sud d'Eurexpo a été validé.
- Le raccordement de ce nouvel accès au réseau routier existant nécessite la création de la voie nouvelle, objet de la présente concertation.

2. L'objet et les attendus de la concertation préalable

Les aménagements prévus relevant spécifiquement de la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon portent sur la création d'une voie nouvelle de 1250 mètres de long située entre l'avenue Louis Blériot et au Nord (commune de Chassieu) et la RD306 au Sud (commune de Saint Priest) et sur une emprise de 40 mètres de large.

Les objectifs du projet de voie nouvelle sont les suivants :

- Proposer, à court terme, un nouvel itinéraire d'accès à Eurexpo,
- Répartir différemment les flux de circulation autour du site d'Eurexpo grâce à la création de ce nouvel itinéraire,
- Accompagner le développement et la revalorisation de la zone industrielle mi-plaine grâce à la création d'aménagements paysagers de qualité et de liaisons douces,
- Améliorer la desserte et le maillage de cette zone industrielle.

L'objectif de la concertation préalable est d'associer, d'informer et de recueillir les remarques et suggestions du public sur la définition de ce projet d'aménagement.

Les modalités de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée du lundi 21 juin au lundi 26 juillet 2010 dans les communes concernées par les aménagements : Chassieu et Saint Priest.

Dossiers de concertation

Trois dossiers de concertation accompagnés de cahiers ont été déposés au centre technique municipal de Chassieu, à la Mairie de Saint Priest, ainsi qu'au siège du Grand Lyon.

Chaque dossier de concertation était constitué d'un rappel du contexte général de l'opération (plan de situation), d'un rappel des objectifs de la voie nouvelle, et d'un rappel du périmètre du projet (dont schéma du tracé envisagé) et des enjeux.

Avis administratifs

Un avis administratif, annonçant le début et la fin de la concertation, et la délibération n°2010-1543 ont été affichés du lundi 21 juin au lundi 26 juillet 2010 inclus, aux emplacements réservés aux publications officielles au siège du Grand Lyon, à la mairie de Saint-Priest et au centre technique municipal de Chassieu.

Un certificat d'affichage a été produit par la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Chassieu et la commune de Saint-Priest au début et à l'issue de période d'affichage.

Presse

Un avis administratif annonçant les jours, les horaires et les lieux de mise à disposition du public du dossier de concertation et des cahiers, a par ailleurs été publié :

- le samedi 12 juin 2010 dans le journal le Progrès, rubrique annonces légales
- et le samedi 12 juin 2010 dans le journal le Tout-Lyon, rubrique annonces légales.

Réunion publique

La procédure de concertation préalable n'a pas donné lieu à l'organisation d'une réunion publique.

PARTIE 2 :
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Restitution des positions exprimées

Le public des communes de Chassieu, Saint Priest ont pu s'exprimer grâce aux cahiers de concertation.

Nous vous présentons ci-dessous une synthèse de la participation et des positions exprimés lors de la concertation préalable.

1. Synthèse sur la participation

Cahiers de concertation

Deux avis ont été exprimés dans les cahiers de concertation.

L'origine géographique de ces avis est la suivante :

	Communauté urbaine de Lyon	Chassieu	Saint-Priest
Avis exprimés	0	2	0

Courriers

La Communauté urbaine a reçu deux courriers relatifs à la concertation préalable :

- 1 courrier émis le 5 juillet 2010 par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.
- et 1 courrier émis le 20 juillet 2010 par le Comité de la Foire de Lyon.

2. Synthèse sur les avis et les expressions

Position globale exprimée par le public

- Les deux avis exprimés dans les cahiers de concertation sont plutôt favorables à la réalisation du projet pour permettre le désengorgement de Chassieu et une amélioration des déplacements des habitants.
- La Chambre de Commerce et d'industrie de Lyon ainsi que le Comité de la Foire de Lyon émettent clairement un avis favorable à ce projet.

Conditions d'accès à Eurexpo

- Un avis souligne des dysfonctionnements rencontrés actuellement au niveau des accès d'Eurexpo : **manque de jalonnement** pour l'accès nord, **délais de franchissement des barrières** d'Eurexpo importants, entraînant des bouchons, et la nécessité de ne pas reproduire ces dysfonctionnements au niveau de la voie nouvelle.
- Pour améliorer davantage les conditions d'accessibilité au secteur et à Eurexpo et pour réguler les trafics, la Chambre de commerce et d'Industrie de Lyon et le Comité de la Foire de Lyon préconisent la mise en œuvre d'une **gestion dynamique des flux** de véhicules liés au fonctionnement d'Eurexpo, en implantant par exemple des panneaux à messages variables sur les voies de desserte du parc, voire sur l'A43.

REPONSE DU GRAND LYON

- *Le fonctionnement des barrières ne relève pas de la Compétence du Grand Lyon. En conséquence, cette remarque sera relayée auprès des services d'Eurexpo, gestionnaire du site.*
- *Il est d'ores et déjà prévu d'étudier, dans le cadre de ce projet, le jalonnement et le fléchage directionnel correspondant au futur accès sud d'Eurexpo.*
- *La mise en œuvre d'une gestion dynamique des flux dépasse le cadre des voiries communautaires et doit être préalablement soumise pour instruction aux services compétents de l'Etat (autoroute A43, rocade est) et du Conseil Général (route départementale 306), potentiellement concernés par ce projet.*

Accès Visiteur

- le dossier de concertation n'indique pas si la voie nouvelle sera accessible aux visiteurs d'Eurexpo.

REPONSE DU GRAND LYON

- *Le projet de voie nouvelle est conçu, entre autre, pour les visiteurs et pour les exposants d'Eurexpo.*

Prolongement jusqu'à l'A43

- Un avis souligne la nécessité de **prolonger cette voie nouvelle jusqu'à l'autoroute A43** pour alimenter Eurexpo et desservir ZI Mi-Plaine.
- La Chambre de Commerce et d'industrie de Lyon et le Comité de la Foire de Lyon soulignent également leur intérêt pour un prolongement de la voie nouvelle et pour son raccordement (rapide, pour la CCI) à l'autoroute A43 de façon à rendre encore plus efficace la desserte du secteur et d'Eurexpo.

REPONSE DU GRAND LYON

- *Pour l'instant, le prolongement de la voie nouvelle est seulement pris en compte en tant qu'élément de contexte. Une étude de tracé sera réalisée pour mieux connaître les contraintes techniques et financières correspondantes et pour définir l'emprise de ce futur prolongement.*

Secteur de la Porte des Alpes

- Enfin, une remarque émise par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon porte de manière plus générale sur le secteur de la Porte des Alpes. Elle souligne d'une part l'intérêt porté par la CCI à la réalisation du boulevard urbain est « secteur aviation » et d'autre part son souhait d'être associée aux études d'insertion des nouvelles infrastructures (boulevard urbain est, raccordement à l'A43) dans le réseau viaire existant.

REPONSE DU GRAND LYON

- *Des échanges d'information périodiques, sur les études et les projets en cours, sont d'ores et déjà organisés dans le cadre des réunions « Eurexpo performance », auxquelles participent les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.*

Grand Lyon
Direction de la Voirie
Voirie Ingénierie
Conduite d'opérations
20 rue du Lac
BP 69399 Lyon Cedex 03
Standard tél. : 04 78 95 70 04